

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

• Majeur

- Copie intégrale de l'acte de naissance (uniquement en cas de titre non sécurisé*)
- 2 photos aux normes
- Timbre fiscal à 86 €
- Carte nationale d'identité (ou autre pièce d'identité avec photo)
- Justificatif de domicile récent (facture électricité, gaz, téléphone, eau, ...)
Si vous habitez chez quelqu'un (parents, ami, ...) :
 - un justificatif d'identité de l'hébergeant (CNI si possible)
 - un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
 - une attestation de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui
- Ancien passeport échu si vous en avez un
- En cas de perte : une déclaration de perte
- En cas de vol : la déclaration de vol enregistrée auprès de la gendarmerie

* titre sécurisé = CNI plastifiée, passeport électronique ou biométrique

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

• Mineur

- 2 photos aux normes
 - Copie intégrale de l'acte de naissance
 - Carte nationale d'identité
 - Timbre fiscal : 42 € de 15 à 18 ans
17 € pour les moins de 15 ans
 - Ancien passeport échu si vous en avez un
- Les parents sont mariés :
- Justificatif de domicile au nom d'un des parent (facture électricité, gaz, téléphone, eau, ...)
- Les parents sont séparés ou divorcés :
- Jugement de divorce qui désigne le ou les parents qui exerce (nt) l'autorité parentale ainsi que le parent qui a le droit de garde de l'enfant
 - Justificatif de domicile au nom du parent qui a le droit de garde
 - Si le parent qui a le droit de garde de l'enfant habite chez quelqu'un (parents, ami, ...), fournissez :
 - un justificatif d'identité de l'hébergeant
 - un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
 - une attestation de l'hébergeant certifiant que l'enfant habite chez lui
 - Si une autre personne que la mère ou le père exerce l'autorité parentale ou si le mineur est sous tutelle, fournir une copie de la décision de justice